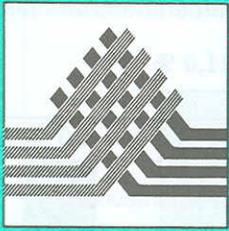


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Salaires et Conventions salariales

Numéro 238 - Août 1991

LES PRIMES VERSÉES EN 1989

En 1989, les salariés du secteur privé et semi-public touchent en moyenne 14,9% de leur rémunération sous forme de primes. Celles-ci sont versées à cadence mensuelle à hauteur de 6,6% et à périodicité différente à hauteur de 8,3%.

La proportion de primes dans la rémunération brute globale est voisine pour les différentes catégories socio-professionnelles. Elle s'élève en moyenne à 14,9% : 14,1% pour les ouvriers, 15,3% pour les employés, 16,2% pour les agents de maîtrise et les techniciens et 15,3% pour les cadres.

Répartition du montant annuel brut de la paye par type de rémunération en 1989

En pourcentage

Type de rémunération Catégorie professionnelle	Salaire de base	Rémunérations heures supplémentaires	Primes			TOTAL
			Men-suelles	Non men-suelles	Total	
Ouvriers.....	83,2	2,7	7,9	6,2	14,1	100,0
Employés.....	83,6	1,1	6,5	8,8	15,3	100,0
Agents de maîtrise, techniciens.....	82,5	1,3	7,9	8,3	16,2	100,0
Cadres.....	84,6	0,1	4,3	11,0	15,3	100,0
Ensemble des salariés.....	83,6	1,5	6,6	8,3	14,9	100,0

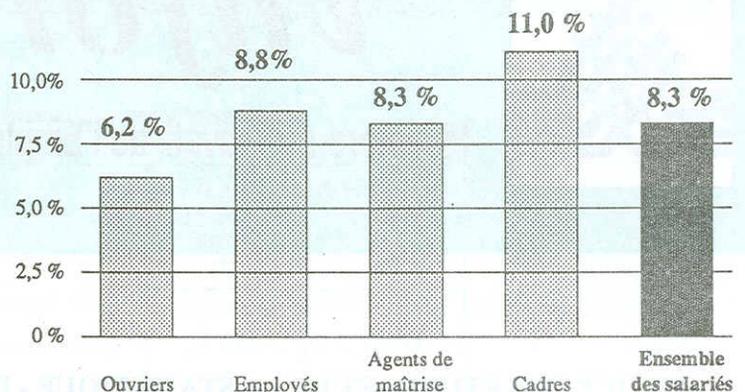


SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

Les cadres sont les principaux bénéficiaires des primes non mensuelles.

La répartition entre primes mensuelles et non mensuelles diffère sensiblement selon les catégories : les ouvriers et les agents de maîtrise arrivent en premier pour la part des primes mensuelles (7,9%). Les cadres touchent les primes mensuelles les plus faibles (4,3%). A l'inverse, leur part de primes non mensuelles est la plus élevée (11%) et celle des ouvriers la plus basse (6,2 %).

Part des primes non mensuelles dans les rémunérations en 1989



LES PRIMES

Les primes sont des versements qui s'ajoutent au salaire de base. On peut les classer selon leur périodicité et leur nature :

- les primes à périodicité fixe ou occasionnelles;
- les primes stables ou aléatoires.

Le montant d'une prime stable est fonction seulement du salaire; celui d'une prime aléatoire dépend aussi d'autres facteurs : assiduité, productivité, résultats économiques de l'entreprise, etc.

Le tableau ci-dessous donne quelques exemples des primes les plus courantes.

	Périodique		Occasionnelle
	Mensuelle	Non mensuelle	
Stable	ancienneté, conditions de travail.	13 ^{ème} mois, vacances,	mariage, retraite.
Aléatoire	rendement	assiduité, productivité, résultats.	primes discrétionnaires

Les primes non mensuelles accentuent la disparité des salaires entre les secteurs.

Le poids des primes non mensuelles dans la rémunération brute est d'autant plus élevé dans un secteur donné que le gain moyen dans ce secteur est lui-même élevé : organismes financiers (17,3 %), production de pétrole et de gaz naturel (17%), chimie de base (11,9 %), voir tableau page ci-contre.

A l'inverse, les salariés de l'industrie du cuir et de la chaussure et ceux du textile et de l'habillement ont les gains moyens mensuels les plus faibles. Ils touchent en outre les primes non mensuelles les plus faibles (respectivement 4,8 % et 5,6 %).

Toutefois, il existe des secteurs comme le commerce de détail alimentaire où les primes non mensuelles atténuent la faiblesse relative du gain moyen mensuel.

Gains moyens mensuels (bruts) selon l'activité économique, en octobre 1989
Part des primes non mensuelles en 1989

Activités économiques NAP 40	Gains mensuels en octobre 1989 (en Francs) (1)	Part des primes non mensuelles en 1989 (en %) (2)
02 Industrie de la viande et du lait.....	7 866	8,8
03 Industrie des autres produits alimentaires.....	8 843	8,6
05 Production de pétrole, gaz naturel.....	14 764	17,0
07 Minerais et métaux ferreux, Première transformation de l'acier	9 391	8,6
08 Minerais, métaux et demi-produits non ferreux.....	9 664	10,2
09 Production de matériaux de construction et minéraux divers...	9 000	8,5
10 Industrie du verre.....	9 348	7,5
11 Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques.....	11 842	11,9
12 Parachimie et industrie pharmaceutique.....	11 311	9,2
13 Fonderie et travail des métaux.....	8 824	8,3
14 Construction mécanique.....	9 563	7,9
15 Construction électrique et électronique.....	10 546	8,3
16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre.....	9 093	8,5
17 Construction navale et aéronautique, armement.....	12 321	8,5
18 Industrie textile et habillement.....	7 088	5,6
19 Industrie du cuir et de la chaussure.....	6 989	4,8
20 Bois, meubles, industries diverses.....	7 933	6,4
21 Industrie du papier et du carton.....	9 400	10,4
22 Imprimerie, presse, édition.....	10 981	9,7
23 Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques.....	8 795	8,1
24 Bâtiment, génie civil et agricole.....	8 350	5,5
25 Commerce de gros alimentaire.....	8 697	9,6
26 Commerce de gros non alimentaire.....	10 261	8,9
27 Commerce de détail alimentaire.....	7 000	9,3
28 Commerce de détail non alimentaire.....	8 524	6,2
29 Réparation et commerce de l'automobile.....	9 198	6,2
30 Hôtels, cafés, restaurants.....	8 137	5,2
31 Transports.....	9 115	7,4
33 Services marchands rendus aux entreprises.....	12 321	10,5
36 Assurances.....	10 415	11,0
37 Organismes financiers.....	11 210	17,3
Ensemble.....	9 433	8,3

(1) source : enquête semestrielle gains d'octobre 1989 - MTEFP.

(2) source : enquête complémentaire gains annuels 1989 - MTEFP.

10 287 F de rémunération mensuelle brute en octobre 1989.

En moyenne, un salarié gagnait 9 433 F en octobre 1989; ce gain inclut les primes mensuelles mais exclut les primes qui ne sont pas versées mensuellement. Si on rajoute au gain moyen mensuel le douzième des primes non mensuelles versées en 1989, la rémunération brute mensuelle s'élevait à 10 287 F.

Rémunération mensuelle moyenne brute

En Francs

	Gain moyen mensuel (1)	Rémunération mensuelle théorique (2)
Ouvriers.....	7 175	7 649
Employés.....	7 688	8 430
Agents de maîtrise, techniciens.....	10 659	11 624
Cadres.....	19 370	21 764
Ensemble des salariés.....	9 433	10 287

(1) source : enquête semestrielle gains d'octobre 1989 - MTEFP.

(2) Gain moyen mensuel d'octobre 1989 augmenté d'un douzième des primes non mensuelles de 1989.

L'ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE GAINS

L'enquête sur les gains des salariés effectuée aux mois d'octobre et d'avril par le Ministère du Travail auprès d'établissements du secteur privé et semi-public permet de calculer la rémunération mensuelle moyenne des salariés, primes mensuelles comprises. Pour connaître le gain moyen mensuel toutes primes comprises, il faut compléter les informations mensuelles par des données annuelles.

L'enquête complémentaire gains est destinée à mesurer la part des primes qui ne sont pas versées mensuellement. Celles-ci se composent des primes à caractère stable comme le 13^{ème} mois, les primes de vacances et des primes aléatoires liées aux résultats de l'entreprise ou liées au rendement individuel du salarié. Les résultats de l'enquête complémentaire sur les rémunérations versées en 1989 constituent l'objet de la présente publication.

Les primes d'intéressement et de participation au sens de l'ordonnance d'octobre 1986 n'en font pas partie.

L'enquête complémentaire gains porte uniquement sur les rémunérations annuelles décomposées selon la même ventilation que les rémunérations d'octobre ou d'avril de l'enquête semestrielle. Elle est effectuée auprès d'un cinquième des établissements qui répondent à l'enquête semestrielle.